



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Ministère de l'Agriculture



REPUBLIC OF GHANA
Freedom and Justice

Ministry of Food and Agriculture



16 juillet 2019

COMMUNIQUE RELATIF A LA LEVEE DE SUSPENSION DES VENTES DE CACAO DE LA RECOLTE 2020/2021

A l'issue de la rencontre des 11 et 12 juin 2019 à Accra sur le revenu du producteur, impliquant les négociants, les transformateurs et les chocolatiers, pour échanger sur la mise en œuvre d'un prix plancher commun pour le cacao produit en Côte d'Ivoire et au Ghana, un Comité Technique d'Experts comportant toutes les parties fut constitué à l'effet d'approfondir les réflexions sur la mise en œuvre.

En attendant les conclusions de la réunion du Comité à Abidjan, le 3 juillet 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont suspendu les ventes de la récolte 2020/2021 jusqu'à nouvel ordre.

Après de longues délibérations avec les parties prenantes à la rencontre d'Abidjan, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont mis en œuvre un concept de prix plancher par l'instauration d'un **Différentiel de Revenu Décent (DRD)** de 400 \$US par tonne, pour tout contrat de vente de cacao obtenu auprès des deux pays pour la campagne 2020/2021.

Au regard de ce qui précède, les deux pays décident de la **levée de la suspension des ventes de la récolte 2020/2021** à compter de ce jour 16 juillet 2019.

KONE BRAHIMA YVES
DIRECTEUR GENERAL
LE CONSEIL DU CAFE-CACAO

HON JOSEPH BOAHEN AIDOO
CHIEF EXECUTIVE
GHANA COCOA BOARD